

Bilan du plan de lutte contre l'intimidation et la violence

École Katimavik-Houde

Date : 2 mai 2022

La Loi sur l'instruction publique (LIP) prévoit que chaque établissement d'enseignement primaire et secondaire se dote d'un **plan de lutte contre l'intimidation et la violence**. Notre plan de lutte a été actualisé et approuvé par le conseil d'établissement le 30 mai 2022. Vous pouvez trouver la version intégrale du plan de lutte sur notre site Internet :

<http://www.csmb.qc.ca/fr-CA/enseignement/primaire/ecoles/liste/katimavik.aspx>



Actions réalisées en 2021-2022 :

Ateliers par la psychoéducatrice : GRIS, animation du programme de prévention Gang de choix en 6e année, ateliers modélisateurs de la plateforme Moozoom (par TES et psychoéducatrice), période de réflexion à l'agora pendant la période du dîner en revenant avec certains élèves sur les comportements attendus, local 214 : local où les élèves ayant un besoin particulier peuvent bénéficier d'un local plus isolé et contrôlé en bénéficiant de jeux encadrés « Baby foot, hockey sur table ».

Boîte aux lettres où les élèves peuvent écrire aux intervenants en toute confidentialité.

Service conseil EVIII, EDA

Impacts de nos actions :

Moins de gestes de violence

Climat de confiance s'est installé avec la boîte aux lettres où l'élève peut se confier

Moins d'intimidation

Élèves viennent facilement parler à la psychoéducatrice en cas de soucis

Parents communiquent aisément avec les TES ou la psychoéducatrice en cas de problème

Actions prévues pour 2022-2023 :

Revoir code de vie (auprès de l'équipe-école, SDG et SDD)

Système de récompense par un renforcement positif (pompons, élève du mois, tableau d'honneur)

Utiliser les capsules de l'école St-Clément pour modéliser les comportements attendus, rouges ou inacceptables

Cibler des modes de communication (dîner causerie par l'approche ciblée)

Créer un conseil d'école avec des élèves des 4e, 5e, 6e pour créer un groupe de discussions des conflits qui existent sur la cour avec un pouvoir participatif

Modélisation par les ateliers Moozoom, TES, enseignants, parents (réinvestissement)

Voir les possibilités de partenariat avec le cégep Vanier et St-Laurent en technique de loisirs

Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence (art. 83.1, LIP).

Le présent document a pour but de faire état aux parents, aux membres du personnel et au protecteur de l'élève de cette évaluation (art. 83,1, LIP).

Il s'agit donc d'un résumé de la mise à jour de notre plan de lutte.

Soyez assurés qu'il est prioritaire pour l'ensemble de l'équipe-école que les enfants évoluent dans un milieu sain et sécuritaire.



Violence

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (art. 13, LIP).

Intimidation

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (art. 13, LIP).